



VOS DÉPENSES DE SANTÉ	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4	DÉLAIS D' ATTENTE
MÉDECINES ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTAIRES					
Honoraires Des Médecins conventionnés ou non ostéopates, acupuncteurs, honéopathe	150% du TC	200% du TC	300% du TC	200% du TC	Aucun
Actes hors nomenclature	30€/Acte	40€/Acte	50€/Acte	40€/Acte	Aucun
Médicaments, Phythérapie, nutrirthérapie prescrit par un médecin et non remboursés par le régime obligatoire	80% des Frais réels	80% des Frais réels	80% des Frais réels	80% des Frais réels	Aucun
Plafond de remboursement annuel par bénéficiaire pour les frais non remboursés par le régime obligatoire	200€	260€	320€	260€	Aucun
MÉDECINE COURANTE					
Honoraires des Médecins -(généraliste, spécialistes), , sage, -femme, auxiliaire médicaux, laboratoires, radiologues,	150% du TC	200% du TC	300% du TC	200% du TC	Aucun
Pharmacie remboursé	100% du TC	100% du TC	100% du TC	100% du TC	Aucun
Appareillages orthopédique et prothèses auditives + supplément jusqu'à	100% Du TC 75€	100% Du TC 150€	100% Du TC 225€	100% Du TC 150€	Aucun
FRAIS D' HOSPITALISATION					
Frais d' hospitalisation médicale et chirurgicale Établissement conventionné	100% du TC	200% du TC	Frais réels	-	Aucun
Frais d' hospitalisation médicale et chirurgicale Établissement non conventionné	100% du TC	80% du TC	80% Frais réels	-	Aucun
Forfait hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	-	Aucun
Transport	100% du TC	200% du TC	300% du TC	-	Aucun
Chambre particulière	45€/jour	65€/jour	65€/jour	-	3 mois
Lit d' accompagnement d' un enfant de moins de 10 ans (maximum 15 jours/an)	20€/jour	30€/jour	30€/jour	-	3 mois
OPTIQUE (Plafond par an et par bénéficiaire)					
Montures, verres et lentilles acceptées	60€	115€	} 220€	-	6 mois
Verres et lentilles refusées	-	-		-	6 mois
SOINS DENTAIRES					
Soins	100% du TC	150% du TC	200% du TC	-	Aucun
Prothèses dentaires Acceptée par Régime Obligatoire Refusées par Régime Obligatoire Les remboursements de soins et prothèses dentaires ci-dessus sont limitées à un plafond annuel par bénéficiaire de:	100% du TC - Néant	200% du TC - Néant	300% du TC 200% du TC 1ère année: 450€ 2ème année: 900€ suivantes: 1700€	- - - -	6 mois pour la part dépassant 100% du TC
Orthodontie Acceptée par Régime Obligatoire Refusées par Régime Obligatoire	100% du TC -	200% du TC -	300% du TC 100% du TC	-	6 mois
MATERNITÉ/FORFAIT					
Consultations, visites et soins de maternité	100% du TC	100% du TC	200% du TC	-	Aucun
Chambre particulière (maximum 7 jours) Actes médicaux liés à l' accouchement Prime de naissance versée à la assurée en cas d' inscription de l' enfant dans les 3 mois	- 100%	45€/jour 100% du TC	65€/jour 200% du TC	-	10 mois
Cure thermale (Forfait ar an et par bénéficiaire) Frais d' obsèque (jusqu' au 65e anniversaire)	- - - Adultes Enfants	100€ 700€ 700€	200€ 1500€ 700€	-	3 mois

Les remboursements sont exprimés en fonction du tatif de convention de la sécurité sociale (TC), sous déduction des prestations du régime obligatoire. Les frais de médecines alternatives et complémentaires sont pris en charge sur la base du TC en cas de remboursement par le Régime Obligatoire, même pour un praticien non conventionné ; en cas d'absence de remboursement du Régime Obligatoire, la prestation est limitée à un montant maximum par acte selon les garanties du présent tableau. Pour tous les actes en secteur non conventionné ou non remboursés par le régime obligatoire, les remboursements sont également limités à 80 % des frais réels.

* Nécessité d'un accord préalable délivré par le médecin conseil de la compagnie. En l'absence d'accord ou en cas de refus de l'entente préalable, la garantie est accordée à hauteur de 400 % du TC maximum